

Le moment est assurément venu de prendre des mesures immédiates et efficaces afin de permettre à la Banque du Canada de participer au financement des hypothèques dans tout le pays. Je serais heureux si je pouvais penser que la mesure législative à l'étude aura ces résultats. Je crains, cependant, qu'elle n'aie d'autre effet, que de diminuer, dans tout le pays, la participation au financement des hypothèques et d'augmenter la participation au capital. Cela ne nous aidera nullement à résoudre les problèmes sociaux auxquels nous faisons face aujourd'hui.

• (9.30 p.m.)

**L'hon. Herb Gray (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, le député de Waterloo (M. Saltsman) ainsi que le député de Timiskaming (M. Peters) ont fait, à propos de ce bill et de celui qui l'a précédé, des remarques d'une grande portée. Le député de Waterloo a parlé d'abondance sur toute une série de nouveaux prêts en faveur du Régime de pensions du Canada. Au cours du débat sur ce bill, le député de Timiskaming a également touché à toute une variété de sujets comme il l'avait fait à l'occasion du bill précédent.

Lors du débat sur celui-ci, il nous a gratifiés de certaines remarques au sujet des sociétés spécialisées dans les prêts à la consommation, alors que le bill à l'étude traitait des sociétés de prêts hypothécaires et non des sociétés de prêts à la consommation. Le député de Timiskaming a fait, à propos de l'une et l'autre mesure législative, quelques remarques intéressantes au sujet du taux et du paiement de l'intérêt. Lors de la discussion sur le bill précédent, il a décrit ce qui arriverait si l'on modifiait le taux d'intérêt. Si celui-ci baissait, l'emprunteur pourrait, bien entendu, contracter un nouvel emprunt hypothécaire à un taux moins élevé et rembourser son ancienne hypothèque. Cela mettrait les compagnies d'hypothèques, de prêt, d'assurance et d'autres sociétés semblables dans la position de devoir en quelque sorte renégocier l'hypothèque si les taux d'intérêt s'effondraient.

Le député a fait une remarque intéressante et utile à l'occasion des éloges qu'il a adressés au surintendant des assurances et à ses fonctionnaires. Ces éloges sont bien fondés. Ses propos montrent que le rapport du surintendant des assurances constitue maintenant la base principale des décisions relatives à la constitution en société des compagnies prévue par la loi. Le surintendant des assurances continuera à jouer ce rôle si la Chambre approuve les modifications à l'étude. Le député de Timiskaming a également parlé de

façon intéressante des méthodes utilisées par les courtiers d'assurance-vie. On me dit que les permis accordés aux agents et, je suppose, les méthodes auxquelles ils peuvent recourir pour essayer de vendre des assurances-vie dépendent dans une large mesure de la loi provinciale.

Le député de Broadview (M. Gilbert) a également englobé un sujet assez vaste. Il semblait reprendre la tactique qu'il avait adoptée au cours d'un débat précédent, où il paraissait montrer beaucoup de compréhension pour les théories monétaires du Crédit social. Je dois dire en toute justice que s'il semble épouser les théories du Crédit social, c'est parce qu'il voudrait améliorer la situation du logement. Je suis heureux de constater qu'en voulant plus de logements il est du même avis que moi et que la plupart des représentants ici. Je crois bon de lui rappeler que le gouvernement a sensiblement augmenté les fonds qu'il met cette année à la disposition du financement de la construction de logements sociaux.

Le député adressait ses remarques, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, à mon collègue le ministre d'État chargé de l'habitation. Je dois dire à la Chambre, comme je le signalais au cours du débat sur les bills précédents où revenait la même question, que le ministre d'État chargé de l'habitation m'a déclaré qu'il aimerait bien que les dispositions de la mesure législative sur les compagnies de fiducie et de prêt, dont nous venons de traiter, ainsi que celles de la mesure à l'étude, sauf erreur, soient adoptées, car il lui serait plus facile ainsi, croit-il, de persuader les institutions financières en question de mettre des fonds à la disposition des prêts hypothécaires.

Le député de Waterloo (M. Saltsman) a formulé d'intéressantes suggestions, qui seraient de longue portée. D'aucuns les considéreraient plutôt litigieuses. Néanmoins, le bill à l'étude comporte des dispositions spécifiques, bien que limitées, mais quand même nécessaires et importantes à mes yeux. En proposant son amendement, le député de Waterloo demande que le projet de loi soit mis de côté. Des situations pourraient bien se produire, mais j'espère que cela n'arrivera pas, que nous ne saurions écarter si la Chambre décidait d'appuyer son amendement, ce qu'elle ne fera pas, j'espère.

Ainsi, on pourrait avoir absolument besoin de l'intervention du surintendant des assurances, pour exercer une surveillance sur les compagnies aux prises avec des difficultés financières. Une telle initiative lui serait impossible si le bill à l'étude n'était pas adopté, car l'autorité à cette fin n'existe pas